

CLOTURE DU COLLOQUE « Cinéma et commerce, état des lieux des discussions internationales »

Lundi 18 Mai

Madame la Secrétaire d'Etat, chère Anne-Marie Idrac,
Monsieur le Directeur général de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, cher Pascal Rogard
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je suis heureuse de vous rejoindre ce soir pour clore ce séminaire consacré à **un thème crucial pour l'avenir du cinéma, de tous les cinémas.**

Permettez-moi tout d'abord de saluer **Anne-Marie Idrac** et de souligner que sa présence aujourd'hui, à ce colloque, montre bien que **nos deux ministères travaillent main dans la main** pour défendre et promouvoir la diversité culturelle.

Le thème de votre colloque semble réunir deux termes diamétralement opposés : le cinéma et le commerce. D'un côté, l'art, le rêve, la magie du cinéma ; de l'autre, le marché, la négociation, mais aussi l'échange.

Bien sûr, il ne s'agit naturellement pas de se limiter à une vision aussi simpliste, voire caricaturale. Nous le savons,

si le destin d'un film se joue dans les salles de cinéma, et Cannes en est la meilleure preuve, il se joue également au Marché international du film, là où naissent échanges, coopérations, coproductions. Il s'agit ici de trouver les moyens de réconcilier ces deux aspects, sans céder sur les principes qui nous sont chers.

L'enjeu, vous le savez, est de permettre le développement des meilleures conditions pour que la créativité et l'imagination de nos cinéastes puissent s'épanouir, et que leur art ne soit pas soumis aux mêmes règles et aux mêmes contraintes que des biens de consommation ou des services financiers. Il n'est pas question de nier la force de la mondialisation et l'importance de s'ouvrir aux autres. La compétition « Un autre regard » n'est-elle pas d'ailleurs une excellente illustration de la richesse de la diversité du cinéma mondial.

C'est cette diversité que nous souhaitons défendre et il est indispensable que les sujets culturels, quand ils sont abordés dans des négociations internationales, trouvent une enceinte appropriée pour être débattus. L'UNESCO n'est pas l'Organisation mondiale du commerce et réciproquement.

Pour cela nous disposons de ce formidable instrument qu'est la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Vous le savez, cette convention visait à lutter contre la menace d'appauvrissement, d'uniformisation des cultures que faisait craindre la mondialisation des échanges.

Avec un principe fondamental : les biens culturels ne sont pas des biens comme les autres.

Un de ses acquis est le développement **de systèmes spécifiques de soutien public pour les secteurs créatifs.**

Un autre est l'affirmation de la nature spécifique des biens culturels, qui ne peuvent se résumer à leur dimension commerciale quand bien même ils peuvent faire l'objet d'un commerce.

Alors comment concilier, dans les négociations internationales, notamment celles de l'Union européenne, ces deux enjeux :

- la nécessité de défendre les industries créatives de chaque pays ;

- la volonté de développer les échanges et les coopérations avec les pays tiers

avec en ligne de mire la protection de la diversité culturelle ?

Vos débats ont apporté un éclairage précieux sur la direction que devrait prendre l'action de l'Union européenne en matière de coopération culturelle internationale.

Voilà ce que je retiens et que je souhaiterais promouvoir auprès de mes homologues européens.

1- Il me semble nécessaire de résister à toute tentation de remettre en question ou de mettre sous le boisseau la place spécifique des biens culturels dans les négociations internationales.

Vous le savez, nous sommes naturellement favorables à la négociation d'accords de coopération culturelle avec des Etats tiers. La France a passé de multiples accords dans ce domaine (je viens de signer un accord de coproduction avec mon collègue roumain) et il très important que l'Union européenne puisse également devenir un acteur dans ce système, tout en respectant naturellement le principe de subsidiarité. Nous sommes ainsi, par exemple, très satisfaits du Protocole de coopération culturelle passé avec les pays du Cariforum.

Le risque est cependant, comme cela a été souligné de nombreuses fois, que les mêmes personnes qui négocient les accords commerciaux soient également en charge des discussions sur les questions culturelles et que, in fine, les deux

négociations soient de facto liées. Nous en connaissons les conséquences : la culture deviendrait ainsi une simple monnaie d'échanges pour obtenir des avantages commerciaux dans d'autres secteurs, au plus détriment de la collectivité nationale et européenne et de la diversité culturelle.

Il me paraît donc urgent de réaffirmer, **dans les négociations internationales, la stricte indépendance des discussions relatives aux biens culturels.**

Cette indépendance doit se retrouver à tous les niveaux de l'élaboration du contenu des protocoles.

Pour garantir une indépendance totale, la négociation de ces accords culturels devrait ainsi être menée par des experts de la culture et non des négociateurs commerciaux.

Point essentiel, les questions des quotas de films et d'accès au marché pour les industries culturelles doivent être exclues des Protocoles culturels. C'est un message fort qui doit être passé à la Commission dès la rédaction des mandats de négociations.

2- Autre axe important d'action au niveau européen : nous devons avancer sur la définition d'une stratégie globale d'action pour nos coopérations avec les pays tiers.

A l'heure actuelle, **les négociations de protocoles culturels se font au cas par cas, en fonction du calendrier des négociations commerciales.**

Il n'existe aucun cadre cohérent pour les relations extérieures en matière de culture. C'est une fragilité.

Nous devons définir une stratégie globale d'action, qui entre en complémentarité avec les coopérations nouées au niveau de chacun des Etats membres.

Cet objectif été validé par les Etats membres pendant la présidence française de l'Union européenne.

Nous avons fait adopter, en novembre dernier, un texte par consensus qui porte sur « la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel dans les relations extérieures de l'Union et de ses Etats membres ».

Voilà les pistes d'action que je ferai valoir auprès de nos partenaires européens et auprès de la Commission européenne.

Nous préparons activement ces échéances afin de défendre au mieux la diversité du cinéma européen.